

Au sommaire de ce numéro ...

- **L'édito du Président**
- **Un nouveau statut pour les infirmiers territoriaux**
- **La prévention et la santé au travail : des prix à gagner**
- **Interview de François FOUGERE, Directeur du CCAS de Quimper ... et nouveau retraité.**
- **Contrat de collaboration avec la société BELAMBRA**
- **Auvergne : journée ANCCAS-UNCCAS**
- **Besançon : Les Rencontres de l'ANCCAS du 5 au 7 juin 2013**
- **Le butinage : la MDPH, quelles évolutions ? ...**

L'édito du Président - Quand le désespoir du chômage engendre la violence.

Le taux de chômage a dépassé les 10 %. Les catégories qui augmentent le plus sont les jeunes demandeurs d'emploi, les chômeurs de longue durée et les seniors. Derrière ces statistiques froides, des femmes et des hommes sont plongés dans l'incertitude des lendemains, parfois même jusqu'à la rupture. En même temps qu'on nous en faisait l'annonce, les journaux télévisés nous montraient ces ouvriers qui se jetaient avec l'énergie du désespoir sur les boucliers de fonctionnaires de police chargés du maintien de l'ordre. La violence de ces hommes, qui à peine repoussés revenaient à l'assaut, en dit long sur l'angoisse, la perte de repères, la peur tout simplement que génère la perte de son emploi dans une période de chômage élevé. Entendons nous, la méthode est mauvaise, très mauvaise. Mais le message est fort, très fort. Il nous dit combien est fragile la cohésion sociale, ce pacte du vivre ensemble qui fonde notre système démocratique. Que les inégalités deviennent insupportables et le pacte se déchire aux risques de maux plus grands encore.



Et pendant ce temps là, le nombre des « super riches » explose ! Pas sûr que ça fasse rêver les usagers de pôle emploi...

Denis GUIHOMAT

Nouveau statut des infirmiers territoriaux ... Par Annie HENRY, Directrice du CCAS de Limoges

Ainsi que nous vous l'annoncions lors de notre dernière lettre, les textes relatifs au cadre d'emploi des infirmiers territoriaux sont parus le 18 décembre 2012.

L'ANCCAS a largement œuvré en faveur de cette réforme qui vient mettre fin à quelques unes des disparités criantes entre la FPT et la FPH. L'association avait notamment adressé plusieurs courriers à la DGCL sur ce sujet et communiqué son positionnement sur les problèmes statutaires des agents de la filière médico-sociale.

Si de nombreux points restent encore en suspens (création du cadre supérieur de santé par exemple) et pour lesquels nous ne manquerons pas de poursuivre nos interventions, nous pouvons modestement penser avoir pu contribuer à la mise en œuvre de cette réforme.

Un nouveau cadre d'emplois de catégorie A des infirmiers territoriaux en soins généraux, dont le déroulement de carrière calqué sur celui des infirmiers en soins généraux de la FPH, est donc créé.

Les infirmiers classés en catégorie dite « sédentaire » sont automatiquement intégrés dans ce cadre d'emplois.

Les infirmiers territoriaux classés en catégorie dite « active » auront quant à eux le choix entre :

rester en catégorie B (et bénéficier d'une revalorisation indiciaire et des droits liés à ce classement, notamment au regard du droit à pension) ;

ou intégrer le cadre d'emplois de catégorie A des infirmiers en soins généraux, offrant de nouvelles grilles de rémunération et un classement en catégorie « sédentaire ».

Les CCAS doivent donc notifier une proposition d'intégration dans le nouveau cadre d'emplois et préciser le classement résultant de cette intégration.

Les agents disposent d'un droit d'option de 6 mois à compter du 1er janvier 2013 pour effectuer ce choix. A défaut, ils seront maintenus en catégorie B.

Le cadre d'emplois de la catégorie B est, à terme, en voie d'extinction.

La mobilité inter fonction publique par voie de détachement ne devrait donc plus poser de difficultés aux CCAS gestionnaires d'EHPAD.

2^{ème} édition du Prix santé au travail de la FPT organisé par la MNT : Les démarches sur les risques psycho-sociaux sont à l'honneur

La deuxième édition du Prix Santé au travail de la Fonction publique territoriale organisé par la MNT, met en lumière la diversité et la richesse des démarches des collectivités territoriales. La santé des agents est en effet un enjeu central pour la Fonction publique territoriale. Elle est liée à la responsabilité sociale d'employeur et au bon fonctionnement du service public.

Les démarches sur les risques psycho-sociaux sont à l'honneur avec plusieurs dossiers sur ce sujet et le jury a décerné le premier prix à la ville de Saint-Marcellin (Isère), qui compte 8 500 habitants et 240 agents municipaux, pour sa politique de prévention de la santé physique et psychique de ses 58 aides à domicile.

INTERVIEW DE RAZIKA MERABET, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE

- **Pourquoi vous être préoccupés de la santé des aides à domicile ?**
 - C'est le seul métier de la Ville exercé chez le particulier et l'un de ceux qui a le plus évolué depuis dix ans. Véritable accompagnement dans la vie courante, il exige de grandes qualités humaines et mobilise beaucoup d'énergie et d'émotions. D'où une usure professionnelle et un fort absentéisme.
- **Concrètement, quelles actions avez-vous mises en place ?**
 - Nous avons instauré un parcours d'intégration des nouveaux agents avec journée d'accueil et tutorat. Nous avons aussi initié des formations pour les risques professionnels (TMS...) et pour les risques psycho-sociaux avec des sessions spécifiques à ce métier, des temps d'échange individuels et collectifs, des ateliers de médiation artistique, etc.
- **Que retenir-vous de votre démarche ?**
 - D'abord le management participatif et donc un personnel fédéré. Nous avons inclus les principaux agents concernés. Ensuite notre méthode. Nous avons accompli un travail, fastidieux mais précieux, avec les assistants de prévention pour recenser les risques professionnels. Enfin, les résultats. Le nombre de jours d'arrêt par agent a diminué entre 2010 et 2011, les risques professionnels ont baissé, les pratiques se sont professionnalisées et les agents ont acquis les techniques de maîtrise des risques.

LE PALMARÈS 2012

- **1er prix : Ville de Saint-Marcellin (38-Isère)**, la santé physique et psychique des aides à domicile
- **2ème prix : SIVOM de Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac (31-Haute-Garonne)**, prévention du risque d'apparition des TMS au centre de tri des emballages ménagers
- **3ème prix : Ville de Saint-Médard-en-Jalles (33-Gironde)**, prévention des TMS pour un meilleur maintien dans l'emploi.
- **Mentions spéciales : Ville de Baie-Mahaut (971-Guadeloupe)**, prévention de l'alcool au travail ; **Centre de gestion de la FPT d'Eure-et-Loir (28)**, kit méthodologique pour accompagner le tutorat dans la FPT.

PRIX SANTÉ AU TRAVAIL 2013 : APPEL À CANDIDATURES

Faites connaître vos actions en faveur de la santé au travail de vos agents :

Téléchargez votre dossier sur www.mnt.fr ou écrivez à prixsanteautravailfpt@mnt.fr et retournez-le complété, en deux exemplaires, **avant le 31 juillet 2013**. Informations : Tél. 01 44 83 13 03.

Remise nationale des prix : 17 et 18 octobre 2013 lors du congrès du Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT) à Marseille.

Contacts :

Mutuelle Nationale Territoriale (M. N. T.)
7 rue Bergère - 75311 Paris Cedex 09
Tél. : 0 980 980 210 - Web : www.mnt.fr/collectivites

Interview de François FOUGERE ... Par Yves MASSART, Directeur du CCAS d'Annonay

Notre collègue et ami François FOUGERE prend un long repos amplement mérité après de longues années au sein du centre communal d'action sociale de Quimper.

Il a été durant plusieurs années Vice-Président de notre association.

Je n'ai pu m'empêcher de recueillir bien amicalement quelques impressions sur son parcours.

L'ANCCAS lui souhaite une longue et heureuse retraite.

Après tant d'années passées au CCAS de Quimper, quelles impressions vous reviennent-elles en priorité ?

J'ai connu deux époques différentes. L'évolution de la société dans les années 1980 (montée du chômage, apparition des travailleurs pauvres...) marque une rupture par rapport aux années 1970 qui sont encore dans le prolongement des 30 glorieuses.

Epoques différentes également par la place réservée à l'initiative locale. N'oublions pas que le RMI avait été anticipé par de nombreux CCAS, notamment par celui de Besançon dès les années 1970.

Avec la loi rénovant l'action sociale et la loi HPST les acteurs de terrain sont de plus en plus placés en position de prestataire après avoir répondu à un appel à projets.

D'un modèle basé sur la coopération entre partenaires on est passé à un modèle reposant sur la mise en concurrence pour offrir un « produit » normé.

Comment voyez-vous l'avenir des CCAS et plus généralement de l'action sociale territoriale ?

Le débat sur l'avenir des CCAS est ancien. Il existait déjà à la fin des années 1970. Il vient d'être relancé avec le

même acharnement et les mêmes questions sur les véritables motivations de ceux qui demandent sa suppression.

En effet, une action sociale de proximité n'est-elle pas justifiée en secteur rural ? Également nombreux sont ceux, cadres et élus, qui ne supportent pas l'existence d'un établissement public.

Domage, car l'action sociale locale mérite mieux, la question de la place du CCAS ne doit pas être taboue. Sa place devrait s'apprécier en fonction des objectifs poursuivis par la commune.

On peut considérer qu'ils assument au moins 3 formes d'interventions (attribution de secours ; gestion d'établissements et de services ; action transversale impliquant l'ensemble des services communaux). La place du CCAS peut effectivement être plus ou moins pertinente en fonction des objectifs poursuivis.

Vous étiez un des plus anciens membres de l'ANCCAS, quel regard portez-vous sur notre association ?

L'existence de cette association me paraît importante par les liens qu'elle permet de créer entre les cadres communaux de l'action sociale travaillant dans de grands ou petits services, associant professionnalisme et convivialité.

Quels sont les premiers projets que vous souhaitez mettre en œuvre dans le cadre de votre nouveau « statut » ?

Je vois dans cette période de ma vie la possibilité de disposer de temps, du temps pour moi et mes proches mais aussi pour poursuivre des engagements que mon activité professionnelle ne m'avait pas permis d'exercer comme je l'aurai souhaité.

Contrat de collaboration avec BELAMBRA ... Par Mireille RIGAL, Directrice Générale du CCAS d'Albi

Pour vos séjours à Paris

Sur des séjours à Paris, pour permettre à ses adhérents de bénéficier de tarifs se rapprochant des taux de remboursement réglementaires, l'ANCCAS a signé un contrat de collaboration avec la société Belambra City (ex VVF).

Ainsi, à l'

Hôtel Belambra – Magendie
2/4 rue Magendie – PARIS 13^{ème}
Tel : 01 43 36 13 61
E-mail : hotel-magendie@belambra.fr

vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels. Les réservations sont à faire directement auprès de l'hôtel, en se présentant en tant qu'adhérent de l'ANCCAS.

Pour la saison 2013, les tarifs sont les suivants (petit déjeuner inclus, toutes taxes et services inclus) :

- **Chambre simple 76 €**
- **Chambre double : 93 €**
- **Chambre triple : 115 €**

Attention : Sur les périodes de salons, supplément de 15 € par chambre (pour 2013 : du 29/04 au 28/06, du 9/09 au 26/10 et du 18 au 22/11).

L'hôtel est situé à proximité des **stations de métro Corvisart et Glacière (ligne 6) et Gobelins (ligne 7)**.

Auvergne : Une journée ANCCAS-UNCCAS ... Par Vincent CHALLET, Directeur du CCAS d'Issoire

L'Union Départementale CCAS du Puy-de-Dôme présidée par Mme Françoise NOUHEN et la délégation régionale Auvergne ANCCAS avaient décidé de mettre en place une rencontre technique en direction de tous les acteurs concernés par les actions sociales communales (élus, administrateurs des CCAS, directeurs responsables des services ou administratifs...).

Le thème choisi était assez difficile. Il s'agissait de mieux connaître l'impact de l'Europe sur nos services et les différentes possibilités d'aides financières.

Une cinquantaine de personnes s'étaient inscrites et ont assisté à l'intervention de deux conférenciers de grande qualité :

En premier, Daniel Zielinski délégué général de l'U.N.C.C.A.S. national et également ancien chargé de mission à la Commission Européenne de Bruxelles.

Il a rappelé le lien entre les institutions européennes et la gestion de nos services, en particulier ceux qui peuvent relever d'une activité économique comme les services à domicile et ceux de la petite enfance.

Il a également évoqué le programme d'aide alimentaire aux plus démunis (P.E.A.D.). La France bénéficie d'une enveloppe de 78 millions d'euros (soit 15 % du P.E.A.D.) avec 13 % de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Cependant, suite à un arrêt de la Cour de Justice, la pérennité du programme et son budget ne sont plus assurés.

Ils devraient être remplacés à partir de 2014 par le F.E.A.D. (Fonds d'aides aux plus démunis) mais celui-ci devrait bénéficier de moins de moyens et plus de contraintes d'application.

Ensuite, Madame Chantal MOREAU, responsable de l'application des politiques européennes au Conseil Régional a présenté les différents programmes (FEDER, FSE, PAC) et les possibilités pour les services sociaux de solliciter certains parmi eux. Mais, elle a également rappelé que nous étions en fin de programmation et que ceux-ci allaient bientôt être revus pour la période 2014-2020.

Les 36^{èmes} Rencontres de l'ANCCAS ... Par Gildas MANCHEC, Directeur du CCAS de Besançon

A un contexte social tendu, marqué par une progression du chômage, une augmentation importante de la fréquentation des lieux de distribution de l'aide alimentaire viennent s'ajouter d'autres évolutions.

La réforme territoriale, le financement de la dépendance, la fin des CCAS obligatoires, la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités locales, sont autant de sujets dans l'air du temps et qui font qu'on peut légitimement se poser la question « **quel avenir pour l'action sociale de proximité ?** ».

Celle-ci sera au cœur de nos rencontres qui se dérouleront dans une ville dont le CCAS a été précurseur dans de nombreux domaines. C'est ici d'ailleurs que l'appellation Centre Communal d'Action Sociale est née en 1972, 14 ans avant qu'elle ne rentre dans les textes.

L'ANCCAS avait réuni son congrès une première fois à Besançon en 1991. A cette occasion son élargissement aux cadres communaux de l'action sociale avait été acté, ne se limitant plus aux seuls directeurs de CCAS.

Alors qu'on peut s'interroger sur ce que les années qui viennent nous réservent, la réflexion pourra se développer autour de **3 tables rondes** :

Le vieillissement de la population : un enjeu pour l'action sociale de proximité, avec la présence attendue de Mme Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie, qui contribuera à la réflexion des CCAS au regard des chantiers portés par son

ministère, notamment en matière d'adaptation de la société au vieillissement.

L'impact de l'Acte III de la décentralisation et ses conséquences sur les compétences respectives en matière sociale des conseils généraux, des intercommunalités, des villes et des CCAS/CIAS.

La lutte contre la pauvreté, en présence de M. François CHEREQUE, Inspecteur général des affaires sociales et chargé à ce titre d'une mission qui devrait examiner les coopérations à construire pour s'en sortir, en y incluant les CCAS.

et de **4 ateliers** :

- Habitat et précarité énergétique.
- La résorption de l'emploi précaire, quelles conséquences pour les ressources humaines ?
- Petite enfance et obligations réglementaires.
- Des bureaux d'aide sociale aux CCAS : retour sur 40 ans d'évolution du travail social, de nos structures et de nos modes d'intervention.

Les journées se dérouleront au Kursaal, lieu de réunion en plein cœur de la Ville. Venez-y en train, Besançon est à 2 h ou 2 h 30 de Paris (Gare de Lyon). Vous pourrez constater que l'accueil franc-comtois n'est pas un vain mot. Ici, accueillir les journées de l'ANCCAS c'est un véritable honneur.

Ne manquez pas au rendez-vous !

ANCCAS

Secrétariat Général
1 rue Saint Vincent
CS 50478
63013 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél : 09 52 84 57 03

Mailto : anccas@free.fr
Site Internet : www.anccas.fr



BUTINAGE par Y. Massart

Thème : La MDPH, quelles évolutions ? ...

www.gazette-sante-social.fr/actualite/actualite-generale-MDPH-la-decentralisation-est-abandonnee...-pour-le-moment-37762.html : le statut des MDPH en question

www.espacedatapresse.com/fil_datapresse/consultation_cp.jsp?ant=reseau_2757104 : la position de l'UNAPEI

www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl09-191.html : la position du sénat

presse.blogs.apf.asso.fr/archive/2013/02/25/projet-de-loi-sur-la-decentralisation-l-apf-salue-le-retrait.html : ce qu'en dit l'APF

<http://www.faire-face.fr/archive/2013/02/18/decentralisation-les-mdph-pourraient-ne-plus-etre-transferees.html> : des positions de personnes handicapées et de leurs familles